DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

Canton de Belmont/Rance

Commune de Montlaur

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTE N° 14/2014

Objet : Règlementation accès du terrain de tennis de Montlaur

Le maire de la commune de Montlaur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la participation sportive des adhérents de l'Association « Les Raquettes Montlauraises » au tournoi de tennis annuel
Considérant qu'il est nécessaire de règlementer l'accès du terrain de tennis en priorité aux adhérents durant une demi-journée dans le but de pouvoir continuer à pratiquer cette activité hors tournoi,

ARRETE :

Article 1er : Pendant la période allant **du 1er juin au 31 octobre de chaque année,** le terrain de tennis devra être accessible aux seuls adhérents de l'Association « Les Raquettes Montlauraises » **les samedis matins.**

Article 2ème : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :
- Madame le Sous-préfet,
- L'Association « Les Raquettes Montlauraises »

Fait à Montlaur le 21 mai 2014

Le Maire
Patrick RIVEMALE

Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20140521-2014AR14-AR
Reçu le 21/05/2014